



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal n° 06-2025

Demande de crédit d'étude complémentaire pour les aménagements extérieurs du site du Bornalet

La commission des finances (ci-après « la commission ») composée de M. Harnisch (président), Mme Caetano (rapporteure), MM. Jeanbourquin (vice-président), Landivier, Peyron, Zimmermann ainsi que Mme Amarantidis (excusée) a reçu ce préavis le 28 mai 2025.

La commission des finances, accompagnée de la commission des espaces publiques, a ensuite rencontré le 02 juin 2025 la municipalité, composée de M. Jean-François Pollien, Syndic, Sébastien Durussel et Thierry Buttin pour la présentation de ce préavis.

Lors de cette séance, nous avons discuté en toute transparence des différents éléments de ce dossier et plus précisément du contenu du préavis 06-2025.

Il ressort que :

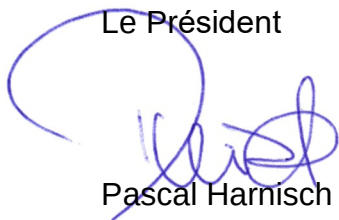
- L'accord initialement prévu avec la PPE « Rue du Four 2 » afin de partager l'accès au parking souterrain a été refusé par cette dernière.
- Le fait que la totalité des copropriétaires (et non pas la majorité) doit approuver tout nouvel accord et au vu des discordances entre eux, une solution alternative ne paraît pas envisageable et toute négociation ultérieure semble exclue.
- CHF 446'299.- ont été dépensés sur le budget initial de CHF 450'000.- voté par le conseil communal.
- Aucune discussion sur le fond, à savoir la nécessité actuelle ou non de la construction de ce bâtiment, n'a été souhaitée par la majorité des deux commissions présentes
- Selon la municipalité, ce mode de comptabilisation (patrimoine financier) ne nécessite pas de devoir amortir cet investissement. En conséquence, aucune hausse de charges d'amortissement ne viendra alourdir le budget communal, si le projet est porté à son terme. Dans le cas contraire, il devra être amorti sur les comptes de l'exercice concerné.

En conclusion la commission, à la majorité de ses membres, propose au Conseil communal de Penthaz d'approuver le préavis 06-2025 « Demande de crédit d'étude complémentaire pour les aménagements extérieurs du site du Bornalet, soit :

- de donner à la Municipalité son approbation sur l'utilisation d'un crédit d'étude CHF 105'000.- et son mode comptabilisation par les comptes 10840.03 et 61500.3132.00 en fonction de la répartition effective des coûts d'étude
- d'autoriser la Municipalité à financer ce projet en recourant aux marchés des capitaux pour un montant maximum de CHF 105'000.-, ceci aux meilleures conditions du marché, entraînant ainsi une charge d'intérêts estimative de CHF 1'500.- annuellement (selon taux d'intérêts actuel).

Penthaz, le 2 juin 2025

Le Président

A blue ink signature in a cursive, stylized script, written over the name Pascal Harnisch.

Pascal Harnisch

La Rapporteuse

A blue ink signature in a cursive, stylized script, written over the name Jacinta Caetano.

Jacinta Caetano